

Aide à la modernisation de salles de cinéma

REGION NORMANDIE

Présentation du dispositif

L'aide à la modernisation de salles de cinéma vise à maintenir la diffusion cinématographique en Normandie en soutenant les des investissements de modernisation, d'accessibilité, de capacité de diffusion, d'amélioration d'accueil voire de rénovation.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier du dispositif les salles exploitées par des entreprises à maîtrise d'ouvrage publique ou privée, dont le nombre de spectateurs ne dépassent pas 7 500 par semaine.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Sont financés les projets d'investissements s'inscrivant en lien avec le projet culturel du lieu et visant à :

- améliorer le confort, l'accueil et l'accessibilité des spectateurs,
- contribuer à la modernisation de la salle,
- l'augmentation du nombre de salle pour les mono écrans notamment
- la numérisation des salles.

Sont également financés les types d'investissements en travaux et équipements envisageables contribuant au maintien de l'exploitation de la salle permettant de mieux répondre aux attentes des spectateurs.

Sont prioritaires les projets d'investissement inscrits dans un contrat territorial et les projets situés dans des zones fortement éloignés d'offre culturelle. De plus une attention particulière sera apportée aux salles de cinéma souhaitant passer de mono écran à 2 salles.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide de la région prend la forme d'une subvention plafonnée à 30% du coût des investissements, toutes collectivités confondues. Le taux d'intervention est ramené à 10% pour les salles lorsque la ville ou le Département n'interviennent pas.

L'aide est plafonnée à 100 000 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

La demande d'aide se fait en ligne sur [le portail des aides régionales de la Région Normandie](#).

Pour toute question : Direction de la Culture et du Patrimoine - Service industries culturelles, arts visuels, territoires et droits culturels au 02 35 52 21 39.

Critères complémentaires

- Effectif d'au moins 1 salarié et de moins de 250 salariés.

Organisme

REGION NORMANDIE

- Site de Caen : Abbaye-aux-Dames Place Reine Mathilde CS 50523 - 14035 Caen Cedex 1

Site de Rouen : 5rue Robert Schuman CS 21129 - 76 174 Rouen Cedex

Déposer son dossier

- https://monespace-aides.normandie.fr/account-management/crno-demandeurs/ux/#/login?redirectTo=https:%2F%2Fmonespace-aides.normandie.fr%2Faidess%2F%23%2Fcrno%2Fconnecte%2FF_NTEL009CULT%2Fdepot%2Fsimple&jwtKey=jwt-crno-portail-depot-demande-aides&footer=https:%2F%2Fmonespace-aides.normandie.fr%2Faidess%2F%23%2Fcrno%2Fmentions-legales,Mentions%201%C3%A9gales,_self:https:%2F%2Faidess.normandie.fr%2Fbesoin-d-aide,Nous%20contacter,_blank